

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA

12 septembre 2011 À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 12 septembre 2011, à laquelle étaient présents :

M. Lucien Pelletier
Mme Céline Richard
M. Mario Lefebvre
M. Jocelyn Brouillard

Tous conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flébus, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

Étaient absentes Mesdames les conseillères Audrey McFadden et Julie Parent.

201-09-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Brouillard et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

202-09-11 RÉSOLUTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 456.

CONSIDÉRANT QUE certains ajustements sont requis au niveau du règlement d'emprunt numéro 456;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario Lefebvre et résolu unanimement :

1- QUE le titre du règlement d'emprunt numéro 456 soit modifié comme suit :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 112 600 \$ ET UN EMPRUNT DE 107 734 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PUIITS PE-1-86 INCLUANT LES SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE ET POUR AFFECTER LA SOMME DE 107 734 \$ D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION PROVENANT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC »

- 2- QUE l'article 1 du règlement d'emprunt numéro 456 soit modifié comme suit :

ARTICLE 1 :

*Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de remplacement du puits PE-1-86, selon le devis d'appel d'offres produit par la firme « Michael Verreault, hydrogéologue », en date du 27 avril 2011 et selon la soumission déposée par la firme « Les Forages L.B.M. inc. » transmise en date du 4 mai 2011, annexés à la présente, et dont le montant total des travaux (incluant les services d'hydrogéologie) est estimé à **112 600 \$** tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Éric Loiselle, technicien au département des travaux publics en date du 12 mai 2011, lesquels documents font partie intégrante des présentes comme annexes « I », « II » et « III ».*

- 3- QUE l'article 2 du règlement d'emprunt numéro 456 soit modifié comme suit :

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **112 600\$** pour les fins du présent règlement.

- 4- Que l'article 3 du règlement numéro 456 soit modifié comme suit :

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à affecter la somme de **4 866.00\$ du fonds général**.

- 5- Que le premier paragraphe de l'article 7 du règlement numéro 456 soit modifié comme suit :

ARTICLE 7 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, un montant de 107 734 \$ notamment prévu en vertu du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (voir lettre de la subvention à l'annexe « IV »).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

203-09-11

RÉSOLUTION – APPROBATION – TARIFICATION DE L'ARÉNA 2011-2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les bases tarifaires pour l'utilisation de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec les municipalités de St-Bruno-de-Guigues et Notre-Dame-du-Nord pour appliquer les mêmes bases tarifaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Lucien Pelletier et résolu majoritairement :

QUE le conseil accepte d'appliquer les tarifs suivants, toutes taxes incluses, à l'égard de l'utilisation de l'aréna pour la saison 2011-2012 :

Hockey mineur (incluant ringuette et équipe élite)	52.00\$/h.
Adulte soirée (hockey & ringuette)	115.00 \$/h.
Adulte pitoune	100.00 \$/h.
Adulte après-midi	75.00 \$/h.
Tournoi (chauffage 36\$/h/sur semaine)	idem + chauffage
(surtaxe 75\$/saison pour les non-résidents sauf s'ils possèdent un immeuble taxable à Ville-Marie et les résidents de Guigues, Notre-Dame-du-Nord, Laverlochère, Lorrainville, Duhamel-Ouest et Fabre)	
Location temps des fêtes	75.00 \$/h.
Patinage libre	3.00 \$/h.
Patinage artistique	52.00 \$/h.

QU'une réunion soit planifiée immédiatement après la saison 2011-2012 (au plus tard en fin mars 2011) avec les municipalités de St-Bruno-de-Guigues et Notre-Dame-du-Nord en vue de déterminer les bases tarifaires 2012-2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

204-09-11

RÉSOLUTION – ADJUDICATION – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PUIS DE CAPTAGE.

Considérant l'appel d'offres demandé auprès de firmes de forage pour la réalisation d'un forage pilote, la construction d'un puits de captage, la réalisation d'essais de pompage appropriés et l'échantillonnage de l'eau souterraine pour analyses chimiques;

Considérant qu'une offre conforme a été déposée en date du 12 mai 2011 par la firme suivante :

Les Forages L.B.M. inc. 81 440.00 \$ plus taxes

Considérant que la firme Michael Verreault, hydrogéologue, recommande l'adjudication du contrat à la firme susmentionnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposée par Mme la conseillère Céline Richard et résolu unanimement :

QUE le conseil confie à la firme « Les Forages L.B.M. inc. » le contrat de construction d'un puits de captage et autres travaux connexes pour la somme de 81 440.00°\$ plus taxes.

QUE ce contrat prenne effet au moment de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 456.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

205-09-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC.

Nil

206-09-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL.

Nil

207-09-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Céline Richard

QUE la séance soit et est levée. Il est 19h35.

Bernard Flébus,
Maire.

Daniel Dufour,
Secrétaire-trésorier.